FLAZASTAR®

HERBICIDE



RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

life scientific o

FLAZASTAR® est un herbicide à base de flazasulfuron, efficace sur graminées et dicotylédones. Homologué sur agrumes, olivier et vigne, il s'utilise à 0,2 kg/ha (voir le détail des usages à l'intérieur du livret).

Détenteur de l'A.M.M.: Life Scientific Ltd, Block 4, Belfield Office Park, Beech Hill Road, Dublin 4, Irlande

Type d'action : HRAC 2

Formulation : Granulés dispersables (WG)
Composition : 250 g/kg (25% p/p) de flazasulfuron

ATTENTION FLAZASTAR® - (Nº d'A.M.M.: 2170547)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Tenir hors de portée des enfants.

Recueillir le produit répandu. 501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation agréée

d'élimination des déchets.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir

des cours de ferme ou des routes.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau comportant un dispositif végétalisé permanent.

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 10 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures.

EN CAS D'URGENCE : Composer le 15, le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

UFI: D8F2-KVSE-X102-AV2E

PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité. En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

Consulter ce livret avant toute utilisation. RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

Fiche de Données de Sécurité disponible sur www.quickfds.com. Fabriqué en UE

Distribué par : Life Scientific France, 11-13 rue des Aulnes - 69760 Limonest



170100307802 V5

Une question sur ce produit ? N° vert : 0 800 912 759 (appel gratuit depuis un poste fixe) www.lifescientific.com

N° de lot et date de fabrication : voir emballage



DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Le flazasulfuron appartient à la famille des sulfonylurées (groupe HRAC 2, anciennement HRAC B).

Le flazasulfuron agit sur l'enzyme ALS (acétolactate synthase) responsable de la synthèse de 3 acides aminés (valine, leucine et isoleucine). Ces 3 acides aminés permettent la fabrication des protéines indispensables à la division cellulaire. Sans ces 3 acides aminés, la croissance des méristèmes est donc stoppée.

Le flazasulfuron est véhiculé dans la plante par une double systémie (voie foliaire et racinaire). Cette substance active confère à cet herbicide une longue rémanence et un large spectre d'efficacité sur graminées et dicotylédones annuelles et bisannuelles.

Tableau des usages

Sauf mention contraire dans le tableau, tous les traitements concernent les parties aériennes.

Cultures	Cible	Dose homologuée (kg/ha)	Nombre max. d'appl.	Conditions d'emploi	Délai avant récolte (jours)	ZNT aquatique	ZNT plantes non cibles
Agrumes (+ de 4 ans)		0.2 kg/ha	1 appl. par an	Uniquement pour des applications dirigées sur le rang	45 jours	20 m (dont DVP	10 m
Olivier (+ de 2 ans)	Graminées et dicotylédones				45 jours		
Vigne (+ de 4 ans)					75 jours		

DVP: dispositif végétalisé permanent.

Pour chaque usage figurant dans la liste des usages autorisés, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database

INFORMATIONS RELATIVES À L'EMPLOI

Afin de réduire les risques de phytotoxicité :

Supprimer les rejets avant application du produit.

Sur vigne, supprimer les pampres et relever la vigne avant application

Protéger les complants lors de l'application.

Période d'application :

- Agrumes : durant la phase de repos végétatif,
- Olivier : en avril (pour une récolte en septembre),
- -Vigne : avant ou après débourrement de la vigne.

Spectre d'activité de FLAZASTAR

Adventices annuelles	FLAZASTAR à 0.2 kg/ha					
Graminées						
Brome stérile						
Digitaire sanguine						
Pâturin annuel						

Adventices annuelles	∕ FLAZASTAR à 0.2 kg/ha
Ray-grass d'Italie	
Sétaires (verte et verticillée)	
Dicoty	édones
Amarante réfléchie	
Capselle bourse-à-pasteur	
Carotte sauvage	
Chénopode blanc	
Crépis de Nîmes	
Epilobe tétragone	
Erigéron du Canada	
Erodium à feuilles de ciguë	
Géraniums	
Laiterons	4
Laitue scarole	
Mauve	
Mercuriale annuelle	1
Picris fausse-vipérine	
Pissenlit	
Séneçon commun	
Stellaire	



N'utiliser FLAZASTAR que sur des adventices ne présentant pas de résistance aux inhibiteurs de l'ALS.

Préparation de la bouillie

Remplir à moitié la cuve avec de l'eau et mettre en marche l'agitation.

Verser la quantité nécessaire de FLAZASTAR dans la cuve du pulvérisateur. Remplir la cuve avec de l'eau au volume requis. Maintenir l'agitation durant toute la durée de l'application.

Ne pas laisser la bouillie dans la cuve du pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant le temps des repas).

Mélanges extemporanés

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Volume de bouillie

Utiliser FLAZASTAR dans un volume de bouillie de 100 à 300 L/ha.

Conditions météorologiques

Traiter par temps calme pour éviter toute dérive de pulvérisation.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RÉSISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou avant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants.

Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit.

Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou présentant des modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, Life Scientific Ltd décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

BONNES PRATIQUES PHYTOSANITAIRES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker la préparation à une température supérieure à -5°C.

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

	PRO	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :					
		APPLICATION AVEC :				PROTECTION	
	PULVÉRISATEUR F PREPARATION / À RAMPE, PNEUMATION			APPLICATION AVEC LANCE (PLEIN CHAMP)			PROTECTION DU
	MELANGE /		N VERS LE BAS	SANS CONTACT	CONTACT INTENSE	NETTOYAGE	TRAVAILLEUR
Caractéristiques des EPI	CHARGEMENT	TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	AVEC LA VÉGÉTATION CULTURES BASSES (<50 CM)	CULTURES HAUTES ET BASSES		
GANTS EN NITRILE ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C))	Réutilisables	À usage unique(*)	À usage unique(*)	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables	Réutilisables(**)
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire ET					EPI vestimentaire ET	
blorse ou tablier à manches longues eatégorie III type PB3 certifié EN14605+A1	EPI partiel					EPI partiel	
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605+A1:2009	Type 3 ou 4			Туре 4	Type 3	Type 3 ou 4	
BOTTES certifiées EN 13 832-3:2006							

- * EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. TRACTEUR AVEC CABINE : LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.
- ** EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECC EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangèreux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Un nettoyage complet du matériel de pulvérisation est important afin d'éviter tout risque de phytotoxicité lors d'une utilisation ultérieure du pulvérisateur.

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être vidée puis rincée à l'eau claire

Remplir à nouveau la cuve avec de l'eau et un produit nettovant adapté.

Faire fonctionner l'agitation pendant un quart d'heure et vider.

Rincer de nouveau la cuve avec de l'eau claire.

Nettoyer le reste de l'appareil (rampe, circuit, buses...) avec de l'eau et un produit nettoyant adapté.

Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit, de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée mínimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales. les variétés végétales. la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

